

# LAUBRIERES

**Arrêté n° 2024-01**  
**Portant réglementation des heures de mise en service**  
**de l'éclairage public**

Madame le Maire de LAUBRIERES,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1 et suivants relatifs au pouvoir de police municipale ;

Vu la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et notamment son article 41;

Vu les normes NF C 15-100 relative à la sécurité, au bon fonctionnement des installations électriques basses tensions et aux besoins normaux des usagers, NF C 17-200 relative aux installations d'éclairage extérieur, NF EN 60-598 relatives aux luminaires, guirlandes et projecteurs

Vu les normes EN 13201 relatives à l'établissement des prescriptions sur les zones de circulation dans les espaces publics extérieurs dans le but d'assurer la sécurité des usagers, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes ;

Considérant la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre et l'insécurité, d'engager des actions volontaristes en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande en électricité,

Considérant qu'à certaines heures, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue ;

ARRETE

## **Article 1**

Pour un éclairage public nécessaire, suffisant et durable, celui-ci sera interrompu aux lieux, dates et heures suivantes :

- du 15 mai au 31 août : coupure totale
- du 01 septembre au 14 mai : coupure entre 21H30 et 6H00

Sur l'ensemble du territoire communal.

## **Article 2**

Seul le lampadaire éclairant le rond-point du centre bourg restera allumé en continu toutes les nuits pour assurer la sécurité du carrefour.

## **Article 3**

Le présent arrêté prendra effet dès sa publication et son affichage en mairie.

## **Article 4**

Ampliation sera donnée à :

- TEM, chargé de la maintenance éclairage public
- l'Agence départementale des routes et infrastructures
- la gendarmerie de Craon.

Fait à Laubrières, le 15 janvier 2024  
Colette Bréhin, Maire

